

TARIFS :

Caution



50 €

Eau et électricité



Payables d'avance selon le tarif en vigueur sur l'aire



1,50 € Par jour et par emplacement

+



0,50 € par caravane autorisée

Ordures ménagères



Payables d'avance selon le tarif en vigueur sur l'aire



Collecte des poubelles le : (jour de la semaine)

CONTACTS UTILES :



N° tél GESTIONNAIRE :

N° d'urgence (POMPIERS / SAMU) **112**

POLICE/GENDARMERIE **17**

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : **0.810.25.63.10** (prix d'un appel local)

SERVICE SOCIAL DEPARTEMENTAL : **04.63.08.08.70 / 04.73.XX.XX.XX**

LOGO COLLECTIVITE

LIVRET D'ACCUEIL

Aire d'accueil des Gens du Voyage

de (nom de la ville)

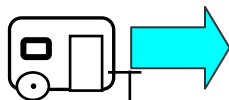
(photo de l'aire concernée à intégrer)

Mot du Maire ou du Président

Adresse de l'aire d'Accueil



En arrivant



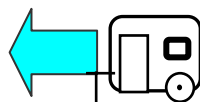
<ul style="list-style-type: none"> • J'accepte le règlement intérieur qui m'est remis et je le signe • Je présente : <ul style="list-style-type: none"> - un livret de circulation et/ou une pièce d'identité, - la carte grise du véhicule tracteur, - un justificatif de domiciliation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je dépose une caution de 50 € • Je verse une avance pour la redevance, l'eau, l'électricité et les autres charges • Je signe la convention d'occupation • Je signe l'état des lieux de l'emplacement fait avec le gestionnaire
---	---




Pendant le séjour



<ul style="list-style-type: none"> • Je peux rester sur l'aire : 1 à 3 mois renouvelables • Je dois payer à l'avance la redevance et les charges • Je dois respecter le règlement intérieur



En repartant

<ul style="list-style-type: none"> • Je préviens le gestionnaire de mon départ 1 jour avant <u>Pas de départ le samedi après-midi le dimanche et les jours fériés</u> • Je fais l'état des lieux avec lui et je le signe 	<ul style="list-style-type: none"> • Si tout est en règle, le gestionnaire me rendra la caution et les avances non consommées <p> Si je pars sans faire les papiers, la collectivité garde la caution et les avances versées.</p>
---	--

J'ai un emplacement de **2 ou 3 places caravanes** avec :

- Un branchement individuel d'eau et d'électricité
- Une douche et un WC individuel
- Un étendoir à linge
- Un conteneur de déchets ménagers
- Un bac de recyclage
- 4 plots
- 1 prise électrique européenne (sous caution de X €)

Sur l'aire d'accueil je trouve :

- Un local sanitaire personne handicapée
- une aire de travail
- Une aire de jeux
- Un stationnement réservé aux intervenants extérieurs

Et à l'entrée de l'aire :

- Un espace bacs poubelles

Je suis responsable pour tous les occupants de mon emplacement et je m'engage à ce que chacun respecte le règlement intérieur particulièrement :

- La vitesse de circulation limitée à 10 km/h
- La propreté des lieux
- L'interdiction de faire des feux sauvages
- Le nettoyage des WC, douches, poubelles de l'emplacement



Si je ne respecte pas le règlement intérieur, je risque des sanctions avec le cas échéant l'expulsion des personnes créant des troubles.

MOBILHOME INTERDIT



En cas de fermeture annuelle de l'aire, une information sera diffusée un mois à l'avance